

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

Commune de SAINT-TUGDUAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le VINGT NEUF SEPTEMBRE à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond - LE GAL Stéphane – Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique - Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – MM MARCEAU Geoffrey – NOGRÉ Jérémy

Excusée : Mme VISDELOUP Alexandra (procuration à M ALEYAUME)

Secrétaire de séance : M LE GAL Stéphane

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
24/09/2026	11	10	1	11

.....
N° 2026/30

Objet : Mise en conformité de la station d'épuration - Demande de subvention auprès du département et de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en conformité sont rendus nécessaires à la station d'épuration pour permettre un fonctionnement de meilleure qualité et pour que la commune, maître d'ouvrage de l'équipement, respecte les obligations liées à la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un système de comptage trop plein à l'entrée de la station - Point A2
- Fourniture et pose d'une sonde et d'un afficheur dans le canal existant - Point A4 et remplacement d'un équipement dans le local technique

Le coût prévisionnel des travaux s'élève 14.768,00€ HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le département (Fonds d'Intervention Eau et Assainissement) et par l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux point A2	6.960,00€	Subvention FIEA (30% de 14.768€)	4.430,00€
Travaux point A4 et équipement	7.808,00€	Subvention Agence de l'Eau (50% de 14.768€)	7.384,00€

TVA 20%	2.953,60€	Autofinancement	5.907,60€
Montant TTC	17.721,60€	Montant total TTC	17.721,60€

Le Conseil Municipal, unanime,

- Approuve ce programme de travaux et le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du département et de l'Agence de l'Eau

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane LE GAL



Le Maire,
Raymond SIOU

